

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS
PÔLE MÉTROPOLITAIN

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022
18H00
Grand Sénonais, Hôtel de ville de Sens

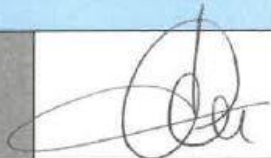
Conseil Syndical Pôle Métropolitain du 4 Novembre 2022, 18h00

Grand Sénonais, Hôtel de Ville

	Présent	Supplée (e) par	Donne Pouvoir à	Signature
Communauté d'Agglomération de Chaumont				
Mme Christine GUILLEMY	Excusée		Stéphane MARTINELLI	
M. Christophe FISCHER	Excusé		Jean-Marie WATREMETZ	
Mme Anne-Marie NEDELEC	Excusée	Etienne MARASI		
M. Stéphane MARTINELLI	Présent			
M. Jean-Marie WATREMETZ	Présent			
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais				
M. Marc BOTIN	Présent			
Mme Pascale LARCHE	Excusée	Nicole LANGE Clarisse GUENTIN		
Mme Laurence ETHUIN-COFFINET	Présente			
M. Stéphane PERENNES	Excusé	Nadège NAZE		
M. Gilles SABATTIER	Présent			

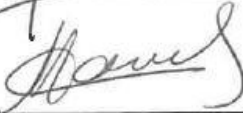
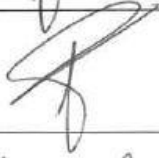
Conseil Syndical Pôle Métropolitain du 4 Novembre 2022, 18h00

Grand Sénonais, Hôtel de Ville

	Présent	Supplée (e) par	Donne Pouvoir à	Signature
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois				
M. Crescent MARAULT	Présent			
M. Francis HEURLEY	Présent			
Mme Chrystelle EDOUARD	Présente			
Mme Emmanuelle MIRE DIN	Présente			
M. Jean-Luc LIVERNEAUX	Présent			

Conseil Syndical Pôle Métropolitain du 4 Novembre 2022, 18h00

Grand Sénonais, Hôtel de Ville

	Présent	Supplée (e) par	Donne Pouvoir à	Signature
Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole				
M. François BAROIN	Présent			
M. Marc SEBEYRAN	Excusé	Annie DUCHÊNE		
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE	Excusée		Claude HOMEHR	
M. Francis BECARD	Excusé		François BAROIN	
M. Bertrand CHEVALIER	Excusé			
Mme Valérie BAZIN-MALGRAS	Excusée		Jacky RAGUIN	
M. Olivier DUQUESNOY	Excusé	Jacky RAGUIN		
Mme Claude HOMEHR	Présente			
M. Olivier GIRARDIN	Présent			

COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022
18H00, GRAND SENONAI, HOTEL DE VILLE
ORDRE DU JOUR

N° rap.	N° pages	DESIGNATION
		• Installation du Conseil.
0A		• Désignation d'un secrétaire de séance, de 4 assesseurs, de 4 auxiliaires de séance.
01		• Élection du Président
02		• Élection des Vice-présidents
0B		• Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 13 mai 2022.
03		• Délégation d'attributions du Comité syndical au Président
04		• SPL XDEMAT : approbation du rapport de gestion
05		• Adoption du logo du Pôle Métropolitain et de sa Charte graphique
06		• Questions diverses.

La séance est ouverte à 18h25.

François BAROIN

Bien, mes chers collègues, en raison de ma qualité de premier vice-président de notre pôle métropolitain, il m'appartient d'ouvrir la séance. Je ne sais comment souhaiter la bienvenue lorsque l'on est soi-même invité dans un lieu aussi prestigieux que cette mairie. Je salue évidemment le maire de Sens avant d'évoquer bien naturellement la mémoire de **Marie-Louise**, qu'il me soit permis de demander à notre directeur général **Michel Rudent** de procéder à l'appel, de constater que le quorum est atteint et ensuite nous pourrons ouvrir notre séance, **Michel**,

Michel RUDENT

Merci Monsieur le président.

Pour la Communauté d'Agglomération Madame **Christine GUILLEMY** excusée, pouvoir à **Stéphane MARTINELLI**, Monsieur **Christophe FISCHER** excusé pouvoir à **Jean-Marie WATREMETZ**, madame **Anne-Marie NEDELEC** excusée, Suppléée par **Etienne MARASI**, Monsieur **MARASI** ? "présent", Monsieur **Stéphane MARTINELLI** ? "Présent", Monsieur **Jean-Marie WATREMETZ** ? "présent", Merci,

Pour la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, Monsieur **Marc BOTIN** ? "présent", madame **Pascale LARCHE**, absente, suppléée par madame **Clarisse QUENTIN**, Madame **Clarisse QUENTIN** ? "présente", Madame **Laurence ETHUIN-COFFINET** ? "présente", Monsieur **Stéphane PERENNES** excusé, Suppléé par Madame **Nadège NAZE**, madame **Nadège NAZE** ? "présente". Monsieur **Gilles SABATTIER** ? "présent", Merci,

Pour la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : Monsieur **Crescent MARAULT** ? "présent", Monsieur **Francis HEURLEY** ? "présent", Madame **Chrystelle EDOUARD** ? "présente", Madame **Emmanuelle MIRENIN** ? "présente", Monsieur **Jean-Luc LIVERNEAUX** ? "présent", Merci

Pour Troyes Champagne Métropole : Monsieur **François BAROIN** ? "présent", Monsieur **Marc SEBEYRAN** excusé, suppléé par madame **Annie DUCHÊNE**, madame **Annie DUCHÊNE** ? "présente", madame **Isabelle HELIOT-COURONNE** excusée pouvoir à **Claude HOMEHR**, Monsieur **Francis BECARD** Excusé pouvoir à **François BAROIN**, Monsieur **Bertrand CHEVALIER** excusé, madame **Valérie BAZIN-MALGRAS** Excusée pouvoir à **Jacky RAGUIN**, Monsieur **Olivier DUQUESNOY** excusé, suppléé par **Jacky RAGUIN**, Monsieur **Jacky RAGUIN** ? "présent", Madame **Claude HOMEHR** ? "présente", Monsieur **Olivier GIRARDIN** ? "présent".

Monsieur le Président, le quorum est à la majorité, soit 13 sur 24, nous avons le quorum. Nous avons 18 membres présents et cinq pouvoirs.

François BAROIN

Merci beaucoup Michel.

François BAROIN

Si nous sommes ici à Sens, c'est évidemment un clin d'œil que nous adressons tous à la famille de **Marie-Louise FORT** et un sentiment de grande émotion à partager avec les élus sénonais du Grand Sénonais. J'ai eu un grand honneur, à la demande de la famille, d'être présent dans la cathédrale de Sens et de rendre l'hommage d'un ami et d'un voisin à l'égard de **Marie-Louise FORT**, son décès va certainement nourrir une peine pendant de très nombreuses années.

C'est une grande épreuve pour Sens, je l'avais dit à cette époque, c'est une grande épreuve pour une commune, pour une ville, de voir dans des circonstances inattendues, dramatiques, douloureuses pour la famille, éprouvante pour les équipes, stressantes pour l'ensemble d'une population, de voir un maire décéder dans l'exercice de son mandat. Il faudra du temps, il faudra beaucoup de patience et je veux vous dire que cette période, nous la vivons avec peut-être une intensité différente que la vôtre, Mais je veux dire que du côté des équipes troyennes et pour ma part, c'est une très grande mélancolie qui m'anime depuis de nombreuses semaines, depuis que nous avons porté en terre **Marie-Louise FORT** J'avais pour elle beaucoup... beaucoup d'affection, beaucoup de tendresse, beaucoup de respect. Ça a été une amie parlementaire, très sûre, très chère. Elle m'avait d'ailleurs toujours beaucoup encouragé à chacune des étapes de ma vie politique. Je veux apporter un témoignage personnel. Elle avait toujours été très bienveillante à l'égard du développement de la ville de Troyes et toujours très attentive à faire en sorte que dans le périmètre de notre action partagée, nous soyons en situation non pas d'être dans une bataille inutile, mais dans une complémentarité.

Lorsqu'une entreprise ne pouvait pas venir à Sens, elle passait un coup de fil en disant est ce que tu peux peut-être proposer ? Et inversement ? Nous avons toujours eu ces échanges, je ne redirais pas ce que j'ai dit, évidemment, au moment de lui rendre hommage. Je veux juste vous dire que pour le pôle métropolitain, son œuvre est immense car elle est à l'origine et elle a donné le top départ de sa constitution qui, dans la vision qui était la sienne, qui aujourd'hui apparaît chaque jour un peu plus comme une évidence. Nous devons reconstituer un bassin de travail en commun dans le bassin géographique qui crée aussi le bassin de vie de notre histoire partagée, de notre histoire commune. C'était le fruit d'une conversation au gré d'une déambulation au sein de la ville de Sens à l'occasion de l'inauguration de la foire officielle. Elle m'a pris par le bras avec son tempérament et son caractère. Il faut qu'on avance là-dessus François, ça fait trop longtemps. On a avancé. Le pôle s'est constitué.

Nous lui devons beaucoup : Nous lui devons l'état d'esprit ; Nous lui devons une certaine idée de ce que représente une structure comme celle-ci, aux côtés de celles que nous avons l'honneur de diriger une commune, une intercommunalité;

Nous lui devons également de poursuivre l'élan de la poursuite de la réflexion avec d'autres partenaires et de réfléchir dans de nombreux secteurs sur lesquels elle avait une appétence toute particulière : le développement économique bien sûr, les mobilités, la protection de l'environnement, des réflexions autour d'activités, d'animations culturelles, touristiques parfois et pourquoi pas sportives...

Et puis d'additionner parce qu'elle était très à l'écoute de son temps, ce qui pouvait, en termes d'innovation technologique ou pas, être un service supplémentaire au public porté par les collectivités territoriales, donc un champ immense que nous avons d'une certaine manière le devoir de continuer à explorer par une extension, par une intégration au sein de nos travaux.

Et puis parce que cette mémoire d'une action particulière, pour un élu aussi charismatique que **Marie-Louise FORT**, crée évidemment pour les contemporains qui ont eu la chance et l'honneur de la connaître comme nous, une forme d'obligation morale et crée, pour les générations qui suivent, une trace et une marque constitutive d'un outil qui sera au service du développement de chacun de nos bassins de vie.

Elle était visionnaire. Je crois vraiment profondément au pôle métropolitain et je pense que nous avons d'ici la fin de notre mandat, c'est à dire à peu près la moitié de celui qui nous a été confié par nos électeurs. Une ardente obligation de regarder ou d'être ambitieux, de le faire savoir, de mettre à disposition de ce pôle métropolitain des outils également de communication avec une pédagogie au sens le plus large possible, pour permettre à tous nos habitants de s'approprier ce pôle métropolitain.

Et c'est peut-être l'un des hommages, en plus évidemment de la poursuite de l'action au sein du Sénonais, du Grand Sénonais, que modestement, à la place qui est la nôtre, en amis et en voisins, nous pourrions contribuer à accompagner vos propres effORTs.

Croyez en tout cas la sincérité, vraiment, de notre engagement et croyez à la tristesse et à la douleur de nos sentiments, et que je pense profondément à vous, aux équipes, aux fonctionnaires qui l'ont tellement connue et également aux habitants.

Il m'appartient, curieux clin d'œil du hasard, de vous proposer de nous lever et d'observer une minute de recueillement ici, dans cette mairie de Sens.

François BAROIN

On tourne une page. Je salue la présence de **Marc BOTIN**, nouveau membre du pôle métropolitain et président du Grand Sénonais, et naturellement Monsieur le Maire de Sens es qualité à nos côtés. Est-ce que vous souhaitez à ce stade, prendre la parole avant le président de séance en exécution, pour dérouler l'ordre du jour de nos travaux, Monsieur le Maire ?

Paul-Antoine DE CARVILLE

Merci Monsieur le Maire. Écoutez, je voulais simplement vous accueillir dans ce bel hôtel de ville. Je pense que **Marie-Louise FORT** aurait été très touchée que ce conseil ait lieu ici à Sens. Elle était très attachée à cette idée. Elle nous parlait souvent au bureau municipal de ce projet et elle était très heureuse d'avoir pu le mener aux côtés de **François BAROIN**, donc Je pense que vous allez poursuivre ce grand travail qui a été initié avec **Marc BOTIN** pour l'agglomération et les membres aussi du conseil municipal qui y siègent. Voilà, je suis très fier effectivement que ce soir on puisse poursuivre cette action tous ensemble et soyez en tout cas chaleureusement accueillis dans notre bel hôtel de ville. Vous voyez, il est à la hauteur des défis qui nous attendent.

Marc BOTIN

Merci **Paul-Antoine** de nous accueillir dans ce bel hôtel de ville. Tu l'as dit Effectivement. Merci Monsieur le Président et Monsieur le Maire, cher **François**, de cet hommage à **Marie-Louise FORT** qui nous réchauffe un petit peu tous quand même ce soir. Parce que tu l'as bien précisé, tout le monde est très touché. Les services de la ville, les services de l'agglomération, les élus et toute la population et tous ceux qui connaissaient **Marie-Louise FORT**. De par son engagement auprès de sa population à vouloir mener des combats toujours plus hauts, toujours plus FORTs. Je le disais tout à l'heure, on essaiera d'être à la hauteur. On va s'y atteler avec force, avec courage, avec envie, pour poursuivre, pour pousser ce mandat. C'est le mandat de **Marie-Louise FORT** qu'on emmènera jusqu'au bout. Effectivement, je rejoins le pôle métropolitain. J'y étais juste avant les dernières élections. Par contre j'y ai participé sur quelques actions. Je crois très FORT effectivement à cette association qui est faite avec ce pôle métropolitain, parce qu'ensemble, en s'associant sur de grands débats ou de grandes idées, on est bien plus FORTs. Donc effectivement, on se doit de poursuivre cette action. On l'a montré, le pôle peut nous ouvrir des portes que tout seul on ne pourrait pas pousser. Donc je pense qu'en mettant des projets et en se mettant des projets très ambitieux, on arrivera à faire quelque chose et on le devra à **Marie-Louise FORT** qui est effectivement à l'initiative de ce pôle métropolitain qui s'agrandit, qui s'est agrandi avec l'arrivée d'Auxerre avec nous. Et on est très contents que les Auxerrois nous aient rejoints sur ce pôle métropolitain. Donc voilà, un grand merci à vous tous de votre présence qui honore effectivement la mémoire de **Marie-Louise FORT**.

François BAROIN

Merci à vous deux. Le conseil est au complet, son installation est effective et je demande donc à notre doyen **Gilles SABATTIER**, de bien vouloir présider aux destinées, désormais, de notre séance au cours de laquelle aura lieu l'élection du Président.

Gilles SABATTIER

Merci, Monsieur le président, Merci, cher **François**,

Bonsoir à toutes et à tous,

Le Conseil étant au complet et **François BAROIN** ayant constaté son installation, il me revient l'honneur de déclarer ouverte et présider ce début de séance au cours duquel nous allons procéder à l'élection du président.

Je vous propose que nous passions immédiatement au rapport numéro 0A concernant la désignation d'un secrétaire de séance, de quatre assesseurs et de quatre auxiliaires de séance.

Il nous faut procéder à l'élection du secrétaire de séance qui est habituellement le benjamin ou la benjamine de l'Assemblée. Je vous propose donc la candidature de madame **Emmanuelle MIRENIN**.

Qui est pour ? Bon, contre ? il n'y en a pas, abstention ? il n'y en a pas. Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité,

Et comme disait notre chère **Marie-Louise** "Allez on continue parce qu'il y a match ce soir" et que les Auxerrois, les Troyens sont là, le stade de l'Aube à guichets fermés, Il faut être présent au bon moment. On ne va pas retarder le début de la rencontre.

Allez, pour aider à l'organisation des opérations de vote de l'ensemble des différents scrutins uninominaux à bulletin secret, je vous propose de désigner quatre assesseurs un par agglomération membre :

Monsieur **Jacky RAGUIN** pour Troyes Champagne Métropole,

Madame **Emmanuelle MIRENIN** pour l'agglomération de l'Auxerrois,

Madame **Laurence ETHUIN-COFFINET** pour le Grand Sénonais,

et Monsieur **Jean-Marie WATREMETZ** pour l'agglomération de Chaumont.

Qui est pour ? contre ? Abstention ?

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie

Gilles SABATTIER

Enfin l'article L. 2121 -15 du code général des collectivités territoriales stipule que nous pouvons nous adjoindre des auxiliaires de séance pris en en dehors des membres de notre assemblée. Je vous propose donc : Monsieur **Rodolphe RAPINAT**, madame **Anna DA COSTA**, madame **Bouchra BOUKANTAR** et Monsieur **Matthieu ROY**.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Je n'en vois pas,

C'est adopté à l'unanimité.

Gilles SABATTIER

L'ordre du jour étant principalement consacré à l'installation du nouvel exécutif du conseil syndical, si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer au rapport numéro 01 sur l'élection du président et donc de procéder maintenant à l'élection en faisant appel à candidatures,

Y a-t-il des personnes qui souhaitent prendre la parole ou se porter candidate à l'élection pour la présidence du pôle métropolitain Bourgogne Sud Champagne Portes de Paris ?

Monsieur **BAROIN**, je vous laisse la parole.

François BAROIN

Merci beaucoup. Je propose la candidature de **Stéphane MARTINELLI**.

Gilles SABATTIER

Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non

Gilles SABATTIER

Je déclare clos le recueil des candidatures au poste de président.

Des bulletins de vote et des stylos vous ont été déposés à vos places respectives.

Il convient pour ce scrutin de prendre les bulletins blancs et d'y inscrire le nom du candidat pour lequel vous désirez voter et de déposer dans l'urne qui vous sera présentée.

Je déclare le scrutin ouvert et demande à **Rodolphe RAPINAT** de passer avec l'urne.

Gilles SABATTIER

Le scrutin est clos.

Jacky RAGUIN

Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, ça devrait vous en faire déjà trois, c'est bon, je peux continuer ? Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI. Stéphane MARTINELLI. Stéphane MARTINELLI. Stéphane MARTINELLI. Stéphane MARTINELLI. Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI. Sacré Suspens, Stéphane MARTINELLI, vote Blanc, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI, Stéphane MARTINELLI. Vous devriez donc trouver vingt-deux Stéphane MARTINELLI et un vote blanc.

Gilles SABATTIER

Donc voici les résultats. Résultats du scrutin Nombre de votants : 23; Nombre de bulletins : 23; Nombre de bulletins nuls ou blancs : un.

Monsieur **Stéphane MARTINELLI** 22 voix,

Monsieur **Stéphane MARTINELLI** est élu président du pôle métropolitain Bourgogne Sud Champagne Portes de Paris.

Je vous adresse mes plus sincères félicitations et vous cède immédiatement la présidence de séance.

Cher **Stéphane**, Bravo.

Stéphane MARTINELLI

Merci **Gilles**, si vous le permettez et dire quelques mots à mon tour.

D'abord, chers collègues, vous dire combien je suis honoré de la confiance que vous venez de me témoigner, combien je suis fier également de succéder à mes prédécesseurs, à **François** et à **Marie Louise**.

Je voudrais remercier notre regrettée **Marie Louise** et cette élection est un peu singulière parce que la dernière fois que je l'ai vue, c'était à Troyes, au pôle métropolitain, et lors de l'entretien de la présidente avec ses vice-présidents, on était sortis de la pièce, elle m'avait mis la main sur l'épaule en me disant "Ce sera toi la prochaine fois". Mais jamais je n'ai pensé qu'elle ne serait plus à côté de nous pour cette élection aujourd'hui...

Et je veux, je veux dire combien elle a porté l'unité de ce pôle métropolitain avec conviction, passion et brio avec, je crois, une idée simple, c'est que : additionner les différences plutôt que de les soustraire ...et j'ai la même conviction.

Je veux également saluer son successeur à la mairie qui nous reçoit aujourd'hui, cher **Paul-Antoine**. Je rappelle, mais ça a été dit par **François**, que **Marie Louise** avec toi même avec **Christine GUILLEMY**, vous êtes à l'origine de ce Pôle Métropolitain et j'ai eu l'occasion de me réjouir que **Crescent** et le pays Auxerrois nous rejoignent ces derniers mois, portant ainsi la population du Pôle à presque 350 000 habitants et je le rappelle, sur deux régions et trois départements.

J'en profite également pour saluer les délégués du Grand Sénonais et singulièrement son président, Cher **Marc**, que je souhaite chaleureusement féliciter pour sa récente élection.

Ce pôle n'est évidemment pas une strate administrative supplémentaire, mais doit rester un outil agile, un espace de dialogue, un lieu de réflexion sur nos problématiques communes, dans une période où les difficultés liées aux crises sanitaires, géopolitiques et énergétiques sont légions et les incertitudes nombreuses.

Nous partageons un sentiment d'appartenance, une culture, une identité et des ambitions communes en termes de transition écologique, de sobriété énergétique, de

mobilité, d'attractivité du territoire, d'enseignement et de santé et dans bien d'autres domaines évidemment.

Aussi, le cadre tel que nous l'avons défini collectivement en début de mandat, je vous propose de le poursuivre pour les deux années qui viennent.

Je voudrais vous renouveler mes remerciements pour votre confiance.

Et puis, puisque cela a été dit et qu'il faut aussi retrouver la joie, s'agissant de ce soir, moi je ne ferai pas de pronostic. Mais que le meilleur gagne !

Je propose sans attendre de continuer notre réunion et l'ordre du jour avec un rapport numéro 03 qui est relatif à l'élection des vice-présidents.

Je vous rappelle qu'en mai 2022, nous avons décidé de fixer à quatre ce nombre de vice-présidents qui formeront avec moi-même l'instance exécutive de notre pôle. C'est à dire que le bureau est composé de cinq membres. Et pour ces quatre vice-présidences, je vous sou mets les candidatures suivantes, donc :

- comme premier vice-président, **François BAROIN**. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas,

- comme deuxième vice-président, **Crescent MARAULT**, Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas,

- comme troisième vice-président, **Marc BOTIN**. Y a-t-il d'autres candidats ? Je ne vois pas,

Et enfin, quatrième vice-président, **Olivier DUQUESNOY**, y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Je vous propose, tout en respectant les modalités de vote, que nous procédions à l'organisation simultanée des quatre scrutins au moyen de quatre urnes de couleurs différentes et de bulletins de même couleur que vous avez sur votre table,

Et on peut donc lancer les opérations.

Crescent MARAULT

Monsieur le Président, vous pourriez répéter les quatre noms, s'il vous plaît, on a un doute.

Stéphane MARTINELLI

Premier vice-président, **François BAROIN**, deuxième vice-président **Crescent MARAULT**, troisième vice-président, **Marc BOTIN**, quatrième vice-président, **Olivier DUQUESNOY**.

Stéphane MARTINELLI

Est-ce qu'il faut redonner les noms ou c'est bon pour tout le monde ? Ça a l'air d'être bon.

Jacky RAGUIN

Pour le premier vice-président, nous avons bien 23 votants, donc François BAROIN, François BAROIN et François BAROIN. Donc vous devriez avoir : 23 François BAROIN.

Stéphane MARTINELLI

Donc on a les résultats pour le premier vice-président, la table pour le deuxième.

Emmanuelle MIRE DIN

Alors pour le deuxième vice-président, nous avons bien 23 bulletins et donc Crescent MARAULT, Crescent MARAULT et Crescent MARAULT. Donc 22 votes sont Crescent MARAULT et un vote blanc.

Stéphane MARTINELLI

Très bien pour le troisième vice-président.

Laurence ETHUIN-COFFINET

Très bien, nous avons bien 23 bulletin : Marc BOTIN, Marc BOTIN et Marc BOTIN. Un blanc et 22 voix pour Marc BOTIN.

Stéphane MARTINELLI

Merci.

Et enfin pour le quatrième vice-président.

Jean-Marie WATREMETZ

Alors président, alors oui, nombre de votes 23 votes, donc je dépouille : DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, DUQUESNOY Olivier, Olivier DUQUESNOY, Olivier DUQUESNOY et Olivier DUQUESNOY.

Jean-Marie WATREMETZ

Donc 23 votes, 23 votes obtenues pour DUQUESNOY Olivier. Quatrième vice-président du pôle métropolitain, Bourgogne Sud Champagne Porte de Paris.

Stéphane MARTINELLI

Merci, merci Jean-Marie.

Donc je vous annonce les résultats, sont élus :

- Premier vice-président, Monsieur **François BAROIN**,
- Deuxième vice-président, Monsieur **Crescent MARAULT**,
- Troisième vice-président, Monsieur **Marc BOTIN**,
- et enfin quatrième vice-président, Monsieur **Olivier DUQUESNOY**.

On peut les applaudir.

Alors le bureau est désormais complet. On en a fini avec les phases d'élections et donc je vous propose de continuer dans notre séance avec le point suivant qui est l'approbation du procès-verbal du conseil syndical dont vous avez été destinataire. Je ne sais pas s'il appelle des questions, des remarques ?

Non, je n'en vois pas. Eh bien écoutez, je vous propose de nous prononcer.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Je vous remercie.

Rapport suivant Il s'agit des délégations d'attribution du comité syndical au président, et la parole est au rapporteur, à madame **Chrystelle EDOUARD**.

Chrystelle EDOUARD

Merci, Monsieur le président.

Donc, afin de faciliter la gestion quotidienne du pôle métropolitain, l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil syndical de donner délégation de pouvoir dans certaines matières au président. L'ensemble des matières, tant celles qui peuvent être déléguées ou que celles qui ne le peuvent pas, vous est précisé dans le rapport.

Stéphane MARTINELLI

Très bien. Merci, madame la rapporteure.

Est-ce que ça appelle des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Ecoutez, je vous propose de nous prononcer. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Rapport suivant Il s'agit d'un rapport relatif à la SPL XDEMAT et notamment l'approbation de son rapport de gestion. La parole est au rapporteur, à M. **Jacky RAGUIN**.

Jacky RAGUIN

Merci Président.

La SPL a été créé en 2012 par les départements de L'Aube de la Marne et des Ardennes. Elle a pour but d'accompagner les collectivités dans la dématérialisation des procédures en mettant à leur disposition diverses applications. Par délibération du 12 novembre 2018, le Comité syndical a décidé de devenir actionnaire de la SPL afin de bénéficier des outils de dématérialisation mise à disposition comme XMarchés, XActes, XParaphe, XConvoc, conformément aux articles L. 1524 et L. 1531. chaque actionnaire de la société doit délibérer sur le rapport de gestion de l'année écoulée. Ainsi, pour 2021, le rapport de gestion fait apparaître un nombre d'actionnaires arrêté à 2955 au 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires de 1 303 282 hors taxes, un résultat net de 285 370 affectés en totalité au poste autres réserves qui seront donc portés à 747 374 €,

Au bénéfice de ces informations, nous vous proposons d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration figurant en annexe et de donner acte à Monsieur le Président de cette communication.

Stéphane MARTINELLI

Merci, monsieur le rapporteur.

Est ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vous propose de nous prononcer.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Rapport numéro 05 relatif à l'identité visuelle du pôle métropolitain. Un nouveau logo. C'est d'ailleurs un désir de **Marie-Louise FORT** qui a travaillé sur ce sujet et je cède la parole au rapporteur, Madame **Laurence ETHUIN-COFFINET**.

Laurence ETHUIN-COFFINET

Merci, monsieur le président. Depuis sa création le 26 avril 2018 jusqu'à ce jour, le pôle métropolitain n'avait à proprement parler pas eu de réflexion quant à la construction d'une identité visuelle. Tout au plus avaient été développés deux bandeaux très sobres, comme rappelé dans le rapport. Avec l'entrée de l'Auxerrois dans le pôle, les quatre points cardinaux du territoire étant servis, il est apparu opportun à **Marie-Louise FORT**, C'était sa volonté, de doter le pôle d'une identité visuelle propre, un logo, et d'encadrer son usage par une charte graphique. C'est cet ensemble qui est soumis aujourd'hui à votre approbation.

Pour ce qui concerne le logo, il s'agit, sur la base d'une première maquette réalisée par la Direction de la communication de Troyes Champagne Métropole, de l'œuvre commune, de l'ensemble des directions de la communication des quatre agglomérations membres.

Ainsi, pour l'Auxerrois Portes de Paris devait être mis en valeur. C'est la raison de l'utilisation de caractères bleus, pour le Grand Sénonais, L'adjonction de trois lignes bleues pouvait rappeler la richesse hydrographique du territoire. Enfin, pour l'agglomération de Chaumont, l'articulation pôle métropolitain - porte de Paris devait être perçue au premier regard, d'où la typographie volontairement saillante "pôle métropolitain" que vient équilibrer en écho le bleu de portes de Paris. Pour ce qui concerne la charte graphique qui en découle, c'est un document qui contient l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation des signes graphiques qui constituent l'identité visuelle d'une organisation.

Au bénéfice de ces informations, je vous propose d'approuver le logo et la charte graphique du pôle métropolitain Bourgogne Sud Champagne Porte de Paris tel qu'annexé à la présente délibération.

Stéphane MARTINELLI

Merci, madame la rapporteure.

Tout le monde avait été destinataire de ce nouveau logo, que je trouve particulièrement réussi. Il y a des personnes qui souhaitent s'exprimer, non ?

Et bien écoutez, je vous propose qu'on l'approuve. Il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie le rapport est adopté à l'unanimité...

Stéphane MARTINELLI

On en a terminé avec l'ordre du jour. Quelques informations pour vous dire que les deux prochains conseils seront respectivement consacrés au rapport d'orientation budgétaire puis au budget. Alors j'ai la Croix de Lorraine en face de moi et je proposerai que la prochaine réunion se tienne sur le territoire de l'agglomération de Chaumont et singulièrement à Colombey les Deux Eglises, qui est peut-être le village le plus connu de France.

J'en profite d'ailleurs pour dire que vous êtes évidemment les bienvenus le 9 novembre prochain pour l'anniversaire de la mort de Charles de Gaulle à Colombey les deux Eglises. Il me reste à vous rappeler, et notamment aux assesseurs, de bien signer les procès-verbaux avant de quitter la salle.

Et avant de clore la réunion, je voulais vous demander si quelqu'un voulait prendre la parole ?

Stéphane MARTINELLI

Non, personne. Eh bien, écoutez, très bien. Nous en avons terminé. Bonne soirée.

Marc BOTIN

Juste pour vous préciser, juste un petit mot, Monsieur le Président, si je peux. Juste un petit mot avant que vous ne partiez. Il y a un petit cocktail dans les grands salons. Vous avez encore un peu de temps avant le match, donc il n'y a aucun problème.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 4 Novembre 2022

Grand Sénonais, Hôtel de Ville de Sens.

Date de convocation et d'affichage : **28 octobre 2022**La séance, présidée par Monsieur **Gilles SABATTIER**, doyen d'âge, est ouverte à 18 h 25.**Étaient présents :****Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :**

- **Titulaires** : François BAROIN, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN,
- Suppléants : Annie DUCHENE, Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Laurence ETHUIN-COFFINET, Gilles SABATIER,
- Suppléants : Nadège NAZE, Clarisse QUENTIN.

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Jean-Marie WATREMETZ,
- Suppléants : Etienne MARASI.

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Crescent MARAULT, Francis HEURLEY, Chrystelle EDOUARD, Emmanuelle MIREDDIN, Jean-Luc LIVERNEAUX.
- Suppléant :

Pouvoirs (5) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Jean-Marie WATREMETZ, Isabelle HELIOT-COURONNE à Claude HOMEHR, Francis BECARD à François BAROIN, Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN.

DELIBERATION N°0A	Désignation du secrétaire de séance
RAPPORTEUR	Gilles SABATTIER

Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	23	23			

Le comité syndical a choisi comme secrétaire de séance, Emmanuelle MIREDDIN, à l'unanimité des suffrages exprimés.

DELIBERATION N°0A		Désignation de 4 assesseurs			
RAPPORTEUR		Gilles SABATTIER			
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	23	23			

Le comité syndical a choisi comme Assesseurs :

- Jacky RAGUIN,
- Emmanuelle MIRE DIN,
- Laurence ETHUIN COFFINET,
- Jean-Marie WATREMETZ,

à l'unanimité des suffrages exprimés.

DELIBERATION N°0A		Désignation de 4 auxiliaires de séance			
RAPPORTEUR		Gilles SABATTIER			
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	23	23			

Le comité syndical a choisi comme auxiliaires de séance :

- Rodolphe RAPINAT,
- Anna DA COSTA,
- Bouchra BOUKANTAR,
- Matthieu ROY,

à l'unanimité des suffrages exprimés.

CS/04/11/22-0A

Rapporteur : **Gilles SABATTIER.****COMITE SYNDICAL du 4 NOVEMBRE 2022**
Grand Sénonais, Hôtel de Ville de Sens**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE, DE 4 ASSESSEURS, DE 4 AUXILLAIRES****Exposé :**

L'article L. 5731-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le pôle métropolitain est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L. 5711-1, lequel dispose que Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la 5^{ème} partie.

L'article L. 5211-1 rend applicable au fonctionnement de l'organe délibérant du Pôle Métropolitain les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie du CGCT relatives au fonctionnement du conseil municipal.

Par suite, l'article L.2121-15 précise : "*Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations."

Il est également proposé de désigner quatre assesseurs qui seront garants du bon déroulement du scrutin pour l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Ces derniers auront notamment pour mission de signer le procès-verbal des élections avec le (ou la) secrétaire de séance.

Un auxiliaire sera chargé de recueillir auprès de chaque élu présent, les bulletins de vote et de procéder, sous le regard des assesseurs, à leur dépouillement.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE DESIGNER le Secrétaire de séance,**
- **DE DESIGNER quatre assesseurs pour les opérations relatives à l'élection du Président et des Vice-Présidents,**
- **DE NOUS ADJOINDRE quatre auxiliaires de séance.**

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 4 Novembre 2022

Grand Sénonais, Hôtel de Ville de Sens.

Date de convocation et d'affichage : **28 octobre 2022**

La séance, présidée par Monsieur **Gilles SABATIER**, doyen d'âge, est ouverte à 18 h 25.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : François BAROIN, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN,
- Suppléants : Annie DUCHENE, Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Laurence ETHUIN-COFFINET, Gilles SABATIER,
- Suppléants : Nadège NAZE, Clarisse QUENTIN.

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Jean-Marie WATREMETZ,
- Suppléants : Etienne MARASI.

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Crescent MARAULT, Francis HEURLEY, Chrystelle EDOUARD, Emmanuelle MIREDDIN, Jean-Luc LIVERNEAUX.
- Suppléant :

Pouvoirs (5) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Jean-Marie WATREMETZ, Isabelle HELIOT-COURONNE à Claude HOMEHR, Francis BECARD à François BAROIN, Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance **Emmanuelle MIREDDIN**.

DELIBERATION N°0B		Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 13 mai 2022			
RAPPORTEUR		Stéphane MARTINELLI			
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	23	23			

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2022 a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 4 Novembre 2022

Grand Sénonais, Hôtel de Ville de Sens.

Date de convocation et d'affichage : **28 octobre 2022**La séance, présidée par Monsieur **Gilles SABATTIER**, doyen d'âge, est ouverte à 18 h 25.**Étaient présents :****Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :**

- **Titulaires** : François BAROIN, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN,
- Suppléants : Annie DUCHENE, Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Laurence ETHUIN-COFFINET, Gilles SABATIER,
- Suppléants : Nadège NAZE, Clarisse QUENTIN.

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Jean-Marie WATREMETZ,
- Suppléants : Etienne MARASI.

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Crescent MARAULT, Francis HEURLEY, Chrystelle EDOUARD, Emmanuelle MIREDDIN, Jean-Luc LIVERNEAUX.
- Suppléant :

Pouvoirs (5) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Jean-Marie WATREMETZ, Isabelle HELIOT-COURONNE à Claude HOMEHR, Francis BECARD à François BAROIN, Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance **Emmanuelle MIREDDIN**.

DELIBERATION N°01	Élection du Président				
RAPPORTEUR	Gilles SABATTIER				
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	23	23			

Un seul candidat a été présenté en la personne de Monsieur Stéphane MARTINELLI.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin secret pour l'élection du Président sont les suivants :

-	Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
-	Nombre de votants (bulletins déposés) :	23
-	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
-	Nombre de suffrages exprimés :	22
-	Majorité absolue :	12
-	Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Stéphane MARTINELLI	22

Monsieur **Stéphane MARTINELLI** a été proclamé Président et immédiatement installé.

CS/04/10/22-01

Rapporteur : **Gilles SABATTIER.****COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022**
Grand Sénonais, Hôtel de ville de Sens**ELECTION DU PRESIDENT****Exposé :**

L'article L. 5731-3 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions applicables aux syndicats mixtes (art L5711-1) lequel dispose notamment que Les syndicats mixtes composés "...uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la 5^{ème} partie".

L'article L. 5211-1 rend applicable au fonctionnement de l'organe délibérant du Pôle métropolitain les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie du CGCT relatives au fonctionnement du **conseil municipal et aux dispositions applicables au maire et aux adjoints.**

Par suite :

- D'une part : Les alinéas 2 et 3 de l'article L. 2122-8 imposent au comité syndical du pôle métropolitain d'être doté de l'ensemble de ses délégués au moment de l'élection de son exécutif (président et vice-président) :

" Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le conseil municipal est incomplet "

- D'autre part : l'élection du président entraîne le renouvellement de l'ensemble des vice-présidents conformément à l'article L. 2122-10, ainsi rédigé "**Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints**".

Après avoir constaté la désignation par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais de son 5^{ème} Délégué Titulaire, le Conseil est au complet. Il convient dès lors de procéder au renouvellement des instances de l'organe délibérant, syndicat mixte du pôle métropolitain.

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, la séance "au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

En application des dispositions précitées, l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE FAIRE APPEL aux candidatures,**
- **DE PROCEDER à l'élection du Président selon les modalités susvisées,**
- **Au vu du procès-verbal de proclamer le résultat.**

DÉPARTEMENT
Aube
ARRONDISSEMENT
Troyes
Effectif légal
du conseil métropolitain
24
Nombre de conseillers en exercice
24

POLE METROPOLITAIN
Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris

EPCI sans fiscalité propre

Élection du Président et des
Vice-Présidents

PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de novembre à dix huit heures et quarante-cinq minutes, en application des articles L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions prévues par les articles L2122-7 et L2122-7-1 du CGCT et de l'article L5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil métropolitain du Pôle Métropolitain BOURGOGNE – SUD CHAMPAGNE – PORTES DE PARIS.

Agglomération du Grand Sénonais	Titulaire	BOTIN	Marc	Présent
	Titulaire	LARCHE	Pascale	Absente (suppléée par Clarisse QUENTIN)
	Titulaire	ETHUIN-COFFINET	Laurence	Présente
	Titulaire	PERENNES	Stéphane	Excusé (suppléé par Nadège NAZE)
	Titulaire	SABATTIER	Gilles	Présent
	Suppléant	JOUAN	Michel	Présent
	Suppléant	QUENTIN	Clarisse	Présente
	Suppléant	LANGEL	Nicole	
Troyes Champagne Métropole	Suppléant	NAZE	Nadège	
	Titulaire	BAROIN	François	Présent
	Titulaire	SEBEYRAN	Marc	Excusé (suppléé par Annie DUCHÈNE)
	Titulaire	HELIOT-COURONNE	Isabelle	Excusée (donne pouvoir à Claude HOMEHR)
	Titulaire	BECARD	Francis	Excusé (donne pouvoir à François BAROIN)
	Titulaire	CHEVALIER	Bertrand	Excusé
	Titulaire	BAZIN-MALGRAS	Valérie	Excusée (donne pouvoir à Jacky RAGUIN)
	Titulaire	DUQUESNOY	Olivier	Excusé (suppléé par Jacky RAGUIN)
	Titulaire	HOMEHR	Claude	Présente
	Titulaire	GIRARDIN	Olivier	Présent
	Suppléant	GIRARD	Marc	
	Suppléant	LEPRINCE	Didier	
	Suppléant	RAGUIN	Jacky	Présent
Agglomération de Chaumont	Suppléant	LEDOUBLE	Catherine	
	Suppléant	ROBLET	Bernard	
	Suppléant	DUCHÈNE	Annie	Présente
	Titulaire	GUILLEMY	Christine	Excusée
	Titulaire	FISCHER	Christophe	Excusé (donne pouvoir à Jean-Marie WATREMETZ)
	Titulaire	NEDELEC	Anne-Marie	Excusée (suppléée par Etienne MARASI)
	Titulaire	MARTINELLI	Stéphane	Présent
	Titulaire	WATREMETZ	Jean-Marie	Présent
Agglomération de l'Auxerrois	Suppléant	ANDRE	Michel	
	Suppléant	ROUSSEL	Frédéric	
	Suppléant	MARASI	Etienne	Présente
	Suppléant	COGNON	Didier	
	Titulaire	MARAUULT	Crescent	Présent
	Titulaire	HEURLEY	Francis	Présent
	Titulaire	EDOUARD	Chrystelle	Présente
	Titulaire	MIRE DIN	Emmanuelle	Présente
	Titulaire	LIVERNEAUX	Jean-Luc	Présent
	Suppléant	DELILLE	Gérard	
	Suppléant	BRETAGNE	Jean-Luc	
	Suppléant	LAFORGE	Émilie	
	Suppléant	GRANDRUE	Margaux	

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François BAROIN, premier Vice-Président assurant par intérim les fonctions de Président, qui a déclaré les membres du Conseil Métropolitain cités ci-dessus (présents, absents et représentés) installés dans leurs fonctions.
Madame Emmanuelle MIRE DIN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Métropolitain (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Métropolitain, Monsieur Gilles SABATTIER, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré18.....conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le Conseil Métropolitain à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Métropolitain. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné quatre assesseurs : Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Emmanuelle MIRENIN, Madame Laurence ETHUIN-COFFINET et Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller métropolitain, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au Procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 22 _____
- f. Majorité absolue ² 12 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Stéphane MARTINELLI	22	vingt-deux
.....		
.....		
.....		
.....		

2.5. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Stéphane MARTINELLI a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Gilles SABATTIER, le Conseil Métropolitain a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

¹ Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le Pôle Métropolitain disposait, à ce jour, de 4 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le Pôle Métropolitain a fixé à 4 le nombre des vice-présidents.

3.1. Élection du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	23
f. Majorité absolue	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur François BAROIN	23	vingt-trois
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur François BAROIN a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	22
f. Majorité absolue	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Crescent MARAULT	22	vingt-deux
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Crescent MARAULT a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	22
f. Majorité absolue	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Marc BOTIN	22	vingt-deux

- **Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Monsieur Marc BOTIN a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du quatrième vice-président

- **Résultats du premier tour de scrutin**

- | | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 23 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) | |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] | 23 |
| f. Majorité absolue | 12 |

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Olivier DUQUESNOY	23	vingt-trois

- **Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Monsieur Olivier DUQUESNOY a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé(e).

3. Observations et réclamations

[illegible]

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, en l'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de novembre à dix-neuf heures etminutes en double exemplaire ³ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Les assesseurs,



Le secrétaire,



³ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 4 Novembre 2022

Grand Sénonais, Hôtel de Ville de Sens.

Date de convocation et d'affichage : **28 octobre 2022**La séance, présidée par Monsieur **Gilles SABATTIER**, doyen d'âge, est ouverte à 18 h 25.**Étaient présents :****Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :**

- **Titulaires** : François BAROIN, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN,
- Suppléants : Annie DUCHENE, Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Laurence ETHUIN-COFFINET, Gilles SABATIER,
- Suppléants : Nadège NAZE, Clarisse QUENTIN.

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Jean-Marie WATREMETZ,
- Suppléants : Etienne MARASI.

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Crescent MARAULT, Francis HEURLEY, Chrystelle EDOUARD, Emmanuelle MIREDDIN, Jean-Luc LIVERNEAUX.
- Suppléant :

Pouvoirs (5) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Jean-Marie WATREMETZ, Isabelle HELIOT-COURONNE à Claude HOMEHR, Francis BECARD à François BAROIN, Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance **Emmanuelle MIREDDIN**.

DELIBERATION N°02		Élection des Vice-Présidents			
RAPPORTEUR		Stéphane MARTINELLI			
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	23	23			

Est proposé à l'élection de 1^{er} Vice-Président, la candidature de François BAROIN

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin secret pour l'élection du 1^{er} Vice-Président sont les suivants :

-	Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
-	Nombre de votants (bulletins déposés) :	23
-	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
-	Nombre de suffrages exprimés :	23
-	Majorité absolue :	12
-	Nombre de suffrages obtenus par François BAROIN	23

Monsieur François BAROIN a été proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

Est proposée à l'élection de 2^{ème} Vice-Président, la candidature de Crescent MARAULT.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin secret pour l'élection du 2^{ème} Vice-Président sont les suivants :

-	Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
-	Nombre de votants (bulletins déposés) :	23
-	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
-	Nombre de suffrages exprimés :	22
-	Majorité absolue :	12
-	Nombre de suffrages obtenus par Crescent MARAULT	22

Monsieur Crescent MARAULT a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Est proposé à l'élection de 3^{ème} Vice-Président, la candidature de Marc BOTIN.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin secret pour l'élection du 3^{ème} Vice-Président sont les suivants :

-	Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
-	Nombre de votants (bulletins déposés) :	23
-	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
-	Nombre de suffrages exprimés :	22
-	Majorité absolue :	12
-	Nombre de suffrages obtenus par Marc BOTIN	22

Monsieur Marc BOTIN a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Est proposé à l'élection de 4^{ème} Vice-Président, la candidature de Olivier DUQUESNOY.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin secret pour l'élection du 3^{ème} Vice-Président sont les suivants :

-	Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
-	Nombre de votants (bulletins déposés) :	23
-	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
-	Nombre de suffrages exprimés :	23
-	Majorité absolue :	12
-	Nombre de suffrages obtenus par Olivier DUQUESNOY	23

Monsieur Olivier DUQUESNOY a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Rapporteur : **Stéphane MARTINELLI.**

COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022
Grand Sénonais, Hôtel de ville de Sens

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Exposé :

Le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10, applicable au pôle métropolitain par renvoi de l'article L. 5711-1, stipule que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Au regard de ces dispositions le **Conseil syndical du 13 mai 2022** avait ainsi délibéré (délibération n°1) :

"dans la mesure où l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de L'auxerrois avait été arrêtée par Messieurs les Préfets de l'Aube, de la Haute Marne et de l'Yonne en date du 8 février 2022, portant ainsi le comité syndical du pôle métropolitain à 24 sièges, de :

-Porter à QUATRE le nombre de Vice-Présidents,

-De dire que le Bureau était composé de CINQ membres, dont le Président et QUATRE Vice-Présidents

Ceci, afin de permettre la représentation de chaque EPCI membre et notamment celle de l'Agglomération de l'Auxerrois."

Au regard de cette délibération, il appartient au comité syndical de procéder à la désignation des Vice-présidents.

S'agissant des modalités d'élection, il convient de faire application des dispositions relatives aux syndicats mixtes fermés, lesquelles sont, par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du même code.

En application des dispositions précitées, l'élection de chaque Vice-président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin

et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Décision

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE FAIRE APPEL aux candidatures,**
- **DE PROCEDER à l'élection des Vice-présidents par 4 votes successifs, selon les modalités susvisées,**
- **Au vu du procès-verbal de proclamer le résultat.**

DÉPARTEMENT
Aube
ARRONDISSEMENT
Troyes
Effectif légal
du conseil métropolitain
24
Nombre de conseillers en exercice
24

POLE METROPOLITAIN
Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris

EPCI sans fiscalité propre

Élection du Président et des
Vice-Présidents

PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de novembre à dix huit heures et quarante-cinq minutes, en application des articles L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions prévues par les articles L2122-7 et L2122-7-1 du CGCT et de l'article L5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil métropolitain du Pôle Métropolitain BOURGOGNE – SUD CHAMPAGNE – PORTES DE PARIS.

Agglomération du Grand Sénonais	Titulaire	BOTIN	Marc	Présent
	Titulaire	LARCHE	Pascale	Absente (suppléée par Clarisse QUENTIN)
	Titulaire	ETHUIN-COFFINET	Laurence	Présente
	Titulaire	PERENNES	Stéphane	Excusé (suppléé par Nadège NAZE)
	Titulaire	SABATTIER	Gilles	Présent
	Suppléant	JOUAN	Michel	Présent
	Suppléant	QUENTIN	Clarisse	Présente
	Suppléant	LANGEL	Nicole	
Troyes Champagne Métropole	Suppléant	NAZE	Nadège	
	Titulaire	BAROIN	François	Présent
	Titulaire	SEBEYRAN	Marc	Excusé (suppléé par Annie DUCHÈNE)
	Titulaire	HELIOT-COURONNE	Isabelle	Excusée (donne pouvoir à Claude HOMEHR)
	Titulaire	BECARD	Francis	Excusé (donne pouvoir à François BAROIN)
	Titulaire	CHEVALIER	Bertrand	Excusé
	Titulaire	BAZIN-MALGRAS	Valérie	Excusée (donne pouvoir à Jacky RAGUIN)
	Titulaire	DUQUESNOY	Olivier	Excusé (suppléé par Jacky RAGUIN)
	Titulaire	HOMEHR	Claude	Présente
	Titulaire	GIRARDIN	Olivier	Présent
	Suppléant	GIRARD	Marc	
	Suppléant	LEPRINCE	Didier	
	Suppléant	RAGUIN	Jacky	Présent
Agglomération de Chaumont	Suppléant	LEDOUBLE	Catherine	
	Suppléant	ROBLET	Bernard	
	Suppléant	DUCHÈNE	Annie	Présente
	Titulaire	GUILLEMY	Christine	Excusée
	Titulaire	FISCHER	Christophe	Excusé (donne pouvoir à Jean-Marie WATREMETZ)
	Titulaire	NEDELEC	Anne-Marie	Excusée (suppléée par Etienne MARASI)
	Titulaire	MARTINELLI	Stéphane	Présent
	Titulaire	WATREMETZ	Jean-Marie	Présent
Agglomération de l'Auxerrois	Suppléant	ANDRE	Michel	
	Suppléant	ROUSSEL	Frédéric	
	Suppléant	MARASI	Etienne	Présente
	Suppléant	COGNON	Didier	
	Titulaire	MARAUULT	Crescent	Présent
	Titulaire	HEURLEY	Francis	Présent
	Titulaire	EDOUARD	Chrystelle	Présente
	Titulaire	MIRE DIN	Emmanuelle	Présente
	Titulaire	LIVERNEAUX	Jean-Luc	Présent
	Suppléant	DELILLE	Gérard	
	Suppléant	BRETAGNE	Jean-Luc	
	Suppléant	LAFORGE	Émilie	
	Suppléant	GRANDRUE	Margaux	

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François BAROIN, premier Vice-Président assurant par intérim les fonctions de Président, qui a déclaré les membres du Conseil Métropolitain cités ci-dessus (présents, absents et représentés) installés dans leurs fonctions.
Madame Emmanuelle MIRE DIN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Métropolitain (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Métropolitain, Monsieur Gilles SABATTIER, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré18.....conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le Conseil Métropolitain à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Métropolitain. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné quatre assesseurs : Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Emmanuelle MIRENIN, Madame Laurence ETHUIN-COFFINET et Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller métropolitain, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au Procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

23
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....

1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....

22
- f. Majorité absolue ²

12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Stéphane MARTINELLI	22	vingt-deux
.....		
.....		
.....		
.....		

2.5. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Stéphane MARTINELLI a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Gilles SABATTIER, le Conseil Métropolitain a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

¹ Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le Pôle Métropolitain disposait, à ce jour, de 4 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le Pôle Métropolitain a fixé à 4 le nombre des vice-présidents.

3.1. Élection du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	23
f. Majorité absolue	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur François BAROIN	23	vingt-trois
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur François BAROIN a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	22
f. Majorité absolue	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Crescent MARAULT	22	vingt-deux
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Crescent MARAULT a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	22
f. Majorité absolue	12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Marc BOTIN	22	vingt-deux

- **Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Monsieur Marc BOTIN a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du quatrième vice-président

- **Résultats du premier tour de scrutin**

- | | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 23 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) | |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] | 23 |
| f. Majorité absolue | 12 |

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Olivier DUQUESNOY	23	vingt-trois

- **Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Monsieur Olivier DUQUESNOY a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé(e).

3. Observations et réclamations

[Return to top](#)

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, en l'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de novembre à dix-neuf heures etminutes en double exemplaire ³ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Les assesseurs,



Le secrétaire,



³ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 4 Novembre 2022

Grand Sénonais, Hôtel de Ville de Sens.

Date de convocation et d'affichage : **28 octobre 2022**

La séance, présidée par Monsieur **Gilles SABATTIER**, doyen d'âge, est ouverte à 18 h 25.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : François BAROIN, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN,
- Suppléants : Annie DUCHENE, Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Laurence ETHUIN-COFFINET, Gilles SABATIER,
- Suppléants : Nadège NAZE, Clarisse QUENTIN.

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Jean-Marie WATREMETZ,
- Suppléants : Etienne MARASI.

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Crescent MARAULT, Francis HEURLEY, Chrystelle EDOUARD, Emmanuelle MIRE DIN, Jean-Luc LIVERNEAUX.
- Suppléant :

Pouvoirs (5) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Jean-Marie WATREMETZ, Isabelle HELIOT-COURONNE à Claude HOMEHR, Francis BECARD à François BAROIN, Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance **Emmanuelle MIRE DIN**.

DELIBERATION N°03	Délégation d'attributions du Comité Syndical au Président
RAPPORTEUR	Chrystelle EDOUARD

Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	23	23			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapporteur : **Chrystelle EDOUARD.**

COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022
Grand Sénonais, Hôtel de ville de Sens

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Exposé :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de faciliter la gestion du pôle métropolitain et d'assurer une meilleure réactivité et efficacité de l'administration, le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président, à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte du Pôle métropolitain Bourgogne, Sud Champagne, Portes de Paris ;
- 5° De l'adhésion du syndicat mixte du Pôle métropolitain Bourgogne, Sud Champagne, Portes de Paris à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace métropolitain.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

I. DE DELEGUER au Président du Pôle métropolitain Bourgogne, Sud Champagne, Portes de Paris, les attributions suivantes :

1° FINANCES :

REALISER les lignes de trésorerie dans les limites définies par le budget,

2° JURIDIQUE :

a. INTENTER au nom du Pôle métropolitain Bourgogne, Sud Champagne, Portes de Paris les actions en justice ou défendre le Pôle métropolitain Bourgogne, Sud Champagne, Portes de Paris dans les actions intentées contre lui. Cette délégation s'applique devant toutes les juridictions (administratives, civiles et pénales,

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

Tribunal des conflits) et quelle que soit l'instance (référés de toute nature, première instance, appel ou cassation),

- b. FIXER les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,**
- c. PRENDRE toute décision concernant :**
 - La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée en application des dispositions du Code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
 - La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure formalisée en application des dispositions du Code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
 - La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des dispositions du Code de la commande publique, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants afférents, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**

3° DIVERS :

- a. PASSER les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,**
- b. REGLER les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du pôle métropolitain dans la limite d'un montant de 10000 € par sinistre, quel que soit le véhicule impliqué dans le sinistre,**
- c. ACCEPTER les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,**
- d. ENGAGER la participation du Pôle métropolitain Bourgogne, Sud Champagne, Portes de Paris dans toutes les actions de définition des conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre et notamment la participation à des salons professionnels, la conclusion de partenariats avec les professionnels concernés, l'invitation de partenaires économiques et institutionnels et le prise en charge de leurs frais de déplacements, d'hébergement et de restauration.**

- II. Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet d'une subdélégation aux Vice-présidents, membres du Bureau, ainsi qu'au Directeur.**

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

Il est précisé que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 4 Novembre 2022

Grand Sénonais, Hôtel de Ville de Sens.

Date de convocation et d'affichage : **28 octobre 2022**

La séance, présidée par Monsieur **Gilles SABATIER**, doyen d'âge, est ouverte à 18 h 25.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : François BAROIN, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN,
- Suppléants : Annie DUCHENE, Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Laurence ETHUIN-COFFINET, Gilles SABATIER,
- Suppléants : Nadège NAZE, Clarisse QUENTIN.

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Jean-Marie WATREMETZ,
- Suppléants : Etienne MARASI.

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Crescent MARAULT, Francis HEURLEY, Chrystelle EDOUARD, Emmanuelle MIRENIN, Jean-Luc LIVERNEAUX.
- Suppléant :

Pouvoirs (5) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Jean-Marie WATREMETZ, Isabelle HELIOT-COURONNE à Claude HOMEHR, Francis BECARD à François BAROIN, Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance **Emmanuelle MIRENIN**.

DELIBERATION N°04	SPL XDEMAT : approbation du rapport de gestion.
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	23	23			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CS/4/11/22-04

Rapporteur : **Jacky RAGUIN.**

COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022

Grand Sénonais, Hôtel de ville de Sens

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT
Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration

PJ : rapport de gestion

Exposé :

Par délibération **n°4 en date du 12 novembre 2018**, le Comité Syndical a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat.

Par décision du 20 avril 2022, son Conseil d'administration a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et donc l'activité de la SPL-Xdemat au cours de sa dixième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2021 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- Un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 955 au 31 décembre 2021),
- Un chiffre d'affaires de 1 303 282 €, en diminution par rapport à 2020 eu égard le retour à un nombre plus classique de certificats électroniques vendus en 2021, en comparaison à la vente sans précédent de 2020 de plus de 2 500 certificats (au lieu de 600 à 900 en moyenne) suite aux élections municipales,
- Et un résultat de **285 370 €**, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à **747 374 €**. Ce résultat exceptionnel, similaire à 2020, s'explique par la

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, il est demandé au Comité de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Décision :

Il vous est proposé :

- **D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Président de cette communication ;**

PÔLE MÉTROPOLITAIN
BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 4 Novembre 2022

Grand Sénonais, Hôtel de Ville de Sens.

Date de convocation et d'affichage : **28 octobre 2022**

La séance, présidée par Monsieur **Gilles SABATTIER**, doyen d'âge, est ouverte à 18 h 25.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : François BAROIN, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN,
- Suppléants : Annie DUCHENE, Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Laurence ETHUIN-COFFINET, Gilles SABATIER,
- Suppléants : Nadège NAZE, Clarisse QUENTIN.

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Jean-Marie WATREMETZ,
- Suppléants : Etienne MARASI.

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Crescent MARAULT, Francis HEURLEY, Chrystelle EDOUARD, Emmanuelle MIRE DIN, Jean-Luc LIVERNEAUX.
- Suppléant :

Pouvoirs (5) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Jean-Marie WATREMETZ, Isabelle HELIOT-COURONNE à Claude HOMEHR, Francis BECARD à François BAROIN, Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance **Emmanuelle MIRE DIN**.

DELIBERATION N°05	Adoption du logo du Pôle Métropolitain et de sa Charte graphique.
RAPPORTEUR	Laurence ETHUIN-COFFINET

Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	23	23			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

PÔLE MÉTROPOLITAIN
BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

CS/04/11/22-**05**

Rapporteur : **Laurence ETHUIN-COFFINET.**

COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022

Grand Sénonais, Hôtel de ville de Sens

**IDENTITE VISUELLE DU PÔLE METROPOLITAIN :
ADOPTION DU LOGO ET DE SA CHARTE GRAPHIQUE**

Annexe 1 : Charte Graphique.

Exposé :

Depuis sa création, le 26 avril 2018, jusqu'à ce jour le Pôle Métropolitain n'avait, à proprement parlé, pas eu de réflexion quant à la construction d'une identité graphique.

Tout au plus avaient été développés les 2 bandeaux ci-dessous :

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS
PÔLE MÉTROPOLITAIN

PÔLE MÉTROPOLITAIN
BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

L'usage a fait qu'ils soient systématiquement repris en entête de lettre et rapport.

Ainsi a été véhiculé, s'est imprimé, le nom du Pôle Métropolitain ainsi qu'une amorce d'identité graphique sobre utilisant deux couleurs, le bleu et le noir, une ligne.

Avec l'entrée de l'Auxerrois, les quatre points cardinaux du territoire étant servis, il est apparu opportun à **Marie-Louise FORT** de doter le Pôle d'une identité visuelle propre, un Logo, et d'encadrer son usage par une charte Graphique.

C'est cet ensemble qui est soumis à votre approbation.

Pour ce qui concerne le Logo, il s'agit là, sur la base d'une première maquette réalisée par la Direction de la Communication de Troyes Champagne Métropole, de l'œuvre commune de l'ensemble des Directions de la Communication des quatre agglomérations membres.



PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

Ainsi, pour l'Auxerrois, "PORTES DE PARIS" devait être mis en valeur, la raison de l'utilisation de caractères bleus, pour le Gand Sénonais l'adjonction de trois lignes bleues pouvaient rappeler la richesse hydrographique du territoire, enfin pour l'agglomération de Chaumont l'articulation POLE METROPOLITAIN – PORTES de PARIS devait être perçue au premier regard, d'où la typographie volontairement saillante **POLE METROPOLITAIN** que vient équilibrer, en écho, le bleu de **PORTES DE PARIS**.

Pour ce qui concerne, la charte graphique qui en découle, c'est un document qui contient l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation des signes graphiques qui constituent l'identité visuelle d'une organisation.

L'intérêt de réaliser une charte graphique est double :

- L'identité visuelle reste intacte quelles que soient les réalisations graphiques, afin que l'organisation parle « d'une seule voix ».
- La charte graphique permet au récepteur d'identifier facilement l'émetteur et, par habitude si la cohérence est respectée, de se repérer visuellement dans les différentes réalisations graphiques et au sein même d'un même support graphique (ce qui facilite la lecture).

L'organisation de la charte est la suivante :

1. Le logo
 - A. La présentation
 - B. La zone de protection
 - C. Les couleurs du logo
 - D. Les utilisations interdites
2. La typographie
 - A. Les typographies utilisées
 - B. Les titres
 - C. Les éléments graphiques

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

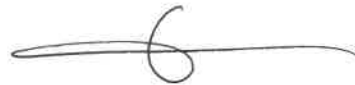
- **D'approuver le Logo et la charte graphique du Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud – Champagne - Portes de Paris, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Le Secrétaire de Séance,

Francis HEURLEY

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'F' and 'H' with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président de Séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a small loop at the end.

Olivier DUQUESNOY